

PROCÈS-VERBAL 13 novembre 2017

À une séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix, tenue le 13 novembre 2017 à 20 heures et à laquelle sont présents mesdames les conseillères Carol-Sue Ash, Myriam Cabana et Monique Côté et messieurs les conseillers Mike Cloutier, Jean-Paul Rouleau et Tommy Desjardins, formant quorum, sous la présidence de monsieur le maire Simon Deschambault;

Chantal Delisle, directrice générale et secrétaire-trésorière, est également présente.

Lecture et adoption de l'ordre du jour **2017-11#01**

Il est proposé par Myriam Cabana
Et résolu,

Que l'ordre du jour soit accepté tel que rédigé;

Adoptée à l'unanimité.

Adoption du procès-verbal du 2 octobre 2017 **2017-11#02**

Il est proposé par Myriam Cabana
Et résolu,

Que le procès-verbal du 11 septembre soit accepté tel que rédigé;

Adoptée à l'unanimité.

Adoption des comptes **2017-11#03**

Il est proposé par Tommy Desjardins
Et résolu,

Que les prélèvements automatiques (31 525,89\$) et les chèques numéros 9436 à 9478 (425 928,17\$) du mois d'octobre 2017, soient approuvés, certains annulés;

Adoptée à l'unanimité.

Certificat de la secrétaire-trésorière et directrice générale

Je soussignée, Chantal Delisle, secrétaire-trésorière et directrice générale, certifie sous mon serment d'office que nous avons les crédits nécessaires pour les fins auxquelles les dépenses ci-haut ont été autorisées.

(Signé) Chantal Delisle

Chantal Delisle, secrétaire-trésorière
et directrice générale

Questions du public

Formation des pompiers
Location de l'école à la MRC de Papineau
2017-11#04

ATTENDU la proposition de la MRC de Papineau de louer un local de l'école pour la formation des pompiers, moyennant un loyer annuel de 3 000\$, payable au montant de versements mensuels, égaux et consécutifs de 250\$, payables le 15^e jour de chaque mois;

ATTENDU que le prix total du loyer est pour l'exercice débutant le 1^{er} janvier 2018 et se terminant le 31 décembre 2018;

Il est proposé par Jean-Paul Rouleau
Et résolu,

D'accepter le bail tel que le projet proposé;

QUE le maire et la secrétaire-trésorière et directrice générale, Simon Deschambault et Chantal Delisle, puissent signer le bail préparé par la MRC de Papineau;

Adoptée à l'unanimité.

Renouvellement entente
Ordures-recyclage
Notre-Dame-de-Bonsecours
2017-11#05

ATTENDU que l'entente pour la cueillette des ordures et du recyclage avec la Municipalité de Notre-Dame-de-Bonsecours vient à échéance le 31 décembre 2017 et qu'il y aurait lieu de la renouveler;

ATTENDU que la municipalité accepte de reconduire cette entente pour une période de 3 ans, aux mêmes conditions que la précédente, à l'exception du nombre de cueillettes, afin d'offrir les cueillettes des ordures, du recyclage et encombrants sur le territoire de la Municipalité de Notre-Dame-de-Bonsecours;

ATTENDU que la saison estivale, saison où la cueillette des ordures se fera à chaque semaine, débuterait la première semaine complète de mai, pour se terminer la dernière semaine complète de septembre;

ATTENDU qu'en saison hivernale, la cueillette des ordures s'effectuera aux deux semaines;

ATTENDU que les coûts annuels seront comme suit :

2018 – 38 500\$
2019 – 39 000\$
2020 – 39 500\$

ATTENDU que le taux minimal est de 1,25\$ le litre, lequel sera ajusté en fonction des coûts applicables à la surcharge;

ATTENDU qu'advenant une hausse substantielle du coût du mazout, la municipalité pourra facturer en conséquence la Municipalité de Notre-Dame-de-Bonsecours;

ATTENDU que lorsque les municipalités débiteront le compostage, une entente pour cette cueillette sera alors négociée;

Il est proposé par Monique Côté
Et résolu,

D'accepter les conditions du renouvellement de l'entente telles que susmentionnées;

S'il y a lieu, que le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière, Simon Deschambault et Chantal Delisle, soient autorisés à signer tous documents nécessaires pour donner plein effet à la présente résolution;

Adoptée à l'unanimité.

Tommy Desjardins se retire pour la prochaine résolution.

**Demande de Pommes de terre Laurentiennes
et de Bernard Desjardins
2017-11#06**

ATTENDU que des travaux de forage horizontaux ont déjà été effectués par les demandeurs sous l'emprise du rang Thomas et de la montée Aubin;

ATTENDU que selon les factures d'équipement soumises à l'appui des demandes, le montant des travaux s'élevait à 2 848,36\$ par traverse en considérant l'utilisation d'une longueur de 36,56 mètres de câble;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 2 de la Loi sur les ingénieurs, les travaux relatifs aux voies publiques dont le coût excède 3 000\$, ainsi que les travaux électriques relèvent du champ de pratique des ingénieurs;

ATTENDU que l'inspectrice Anabelle Drew a analysé le dossier et fait ses recommandations ainsi qu'il suit, savoir :

1. EN CONSIDÉRANT que les travaux ont été réalisés sans l'autorisation de la municipalité et sans la supervision du Directeur des travaux publics, la municipalité est en droit d'exiger des demandeurs qu'ils produisent des plans scellés par un ingénieur membre de l'Ordre des ingénieurs démontrant les composantes de l'ouvrage tel que construit, une description technique des travaux exécutés, la profondeur de l'ouvrage ainsi que sa localisation;
2. EN L'ABSENCE de plans et devis d'ingénieur démontrant l'utilisation de câbles d'une longueur de 36,56 mètres, il est impossible de confirmer que le coût des travaux correspond bien à 2 848,36\$ tel que déclaré par les demandeurs;
3. DANS L'ÉVENTUALITÉ qu'un tel document soit déposé à la municipalité par les demandeurs, la municipalité n'est pas dans l'obligation d'entériner les dits travaux et d'en assumer la pleine responsabilité;
4. LA MUNICIPALITÉ pourrait limiter sa responsabilité envers ces travaux :

En prenant acte de ceux-ci par l'adoption d'une résolution à cet effet et en exigeant des demandeurs que les travaux réalisés sans autorisation fassent l'objet de plans et devis préparés par un ingénieur, lesquels devraient être soumis par les demandeurs à la municipalité;

Il est proposé par Mike Cloutier
Et résolu,

De prendre acte des travaux réalisés sans autorisation; et

D'entériner la demande;

Adoptée à l'unanimité.

Tommy Desjardins reprend son siège.

Demandes d'appui financier

**Demande de la Fabrique de la
Paroisse de Notre-Dame-de-la-Paix
2017-11#07**

ATTENDU la demande d'appui monétaire de la Fabrique à la municipalité du 28 septembre 2017;

Il est proposé par Jean-Paul Rouleau
Et résolu,

De ne pas faire de don pour cette année, mais d'appuyer les demandes d'aide financière que fera la Fabrique auprès de l'évêché;

Adoptée à l'unanimité.

Demande d'appui financier
Projet des petits déjeuners
Écoles Providence et J.-M.-Robert
2017-11#08

ATTENDU que madame Diane Robillard, responsable du projet a présenté une demande d'appui financier pour son projet du Club de déjeuners qui concerne la communauté scolaire des écoles Providence et J.-M.-Robert;

ATTENDU que le but fixé est d'équiper tous les élèves d'une base solide qui leur permettra d'avoir du succès à l'école et dans leur vie. Sachant que plusieurs élèves arrivent à l'école sans avoir déjeuné, ils désirent offrir un projet de petits déjeuners qui servira plusieurs élèves tous les matins;

ATTENDU que les études démontrent qu'un petit déjeuner nutritif influence positivement la santé des élèves et leur réussite académique;

ATTENDU que pour l'année 2016-2017, les dons recueillis ont permis de servir plus de 2 000 déjeuners;

Il est proposé par Myriam Cabana
Et résolu,

D'offrir une commandite de 200\$ au Club de déjeuners de Providence/J.-M.-Robert, mais à lui être versé qu'en février 2018;

Adoptée à l'unanimité.

Demande d'appui financier
du Club la Paix d'Or
2017-11#09

ATTENDU la demande de la présidente Gloria Charron du 8 septembre dernier d'un montant de 350\$;

Il est proposé par Monique Côté
Et résolu,

QUE la municipalité fasse un don au Club la Paix d'Or de 300\$, mais à lui être versé qu'en février 2018;

Adoptée à l'unanimité.

Renouvellements de cotisations 2018

Renouvellement de l'adhésion
de la municipalité à Tourisme-Outaouais
2017-11#10

ATTENDU que notre adhésion à Tourisme Outaouais vient à échéance au 31 décembre 2017;

ATTENDU qu'il y aurait lieu de procéder au renouvellement de notre cotisation pour l'année 2018 et ce, au même coût que l'an dernier, soit 295\$ plus taxes;

Il est proposé par Myriam Cabana
Et résolu,

De renouveler notre adhésion et d'autoriser la dépense.

Adoptée à l'unanimité.

**Renouvellement de l'adhésion
de la municipalité à la FQM
2017-11#11**

La FQM sollicite le renouvellement de l'adhésion de la municipalité, dont le prix est de 930,37\$ plus taxes. La facture se détaille ainsi qu'il suit: cotisation de 895,93\$; fonds de défense 34,44\$;

Il est proposé par Carol-Sue Ash
Et résolu,

De renouveler notre adhésion et d'autoriser la dépense.

Adoptée à l'unanimité.

**Formation de perfectionnement
ADMQ - Chantal Delisle
2017-11#12**

ATTENDU qu'un cours de perfectionnement concernant le projet de Loi 122 offert par l'ADMQ se tiendra à Gatineau les 31 janvier et 1^{er} février prochains;

ATTENDU que le coût est de 522\$ pour les membres affiliés;

Il est proposé par Monique Côté
Et résolu,

Que Chantal Delisle puisse suivre cette formation et que ses dépenses soient défrayées par la municipalité;

Adoptée à l'unanimité.

**200, rang Thomas
Demande de modifications
de l'offre d'achat et de la contre-offre
2017-11#13**

ATTENDU les demandes du représentant du promettant-acquéreur, notamment :

D'ENLEVER la clause nécessitant l'obtention du permis avant la signature de l'acte de vente et ce, puisque le permis ne pourra être octroyé si le promettant-acquéreur n'est pas propriétaire de l'immeuble;

D'AJOUTER les clauses nécessaires à l'acte de vente pour que le propriétaire s'engage à utiliser le terrain à des fins de production de cannabis médical en vertu du Règlement (RACFM) de Santé-Canada;

ATTENDU la rencontre avec le promettant-acquéreur lors de la plénière;

ATTENDU qu'il a été entendu que le promettant-acquéreur mandaterait son notaire pour la préparation d'une modification aux promesses d'achat et de contre-offre;

Il est proposé par Mike Cloutier
Et résolu,

QUE sur réception du document faisant état des modifications désirées, que Chantal Delisle soumette ce document à Me Rino Soucy, ou à un membre de son étude pour examen et approbation;

Que si Me Soucy suggère des modifications qu'elles soient soumises au promettant-acquéreur;

Adoptée à l'unanimité.

**Avis de motion
Règlement N° 1026**

Myriam Cabana donne un avis de motion pour abroger le Règlement N° 1009 et adopter le Règlement N° 1026 portant sur le Code d'éthique des

élus de la Municipalité, le tout tel que requis par l'article 13 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*;

Une copie du projet de Règlement a été présentée lors de la présente séance.

Demande de location
Bureau du directeur de l'école
2017-11#14

ATTENDU la demande d'Emmanuel Morin, programmeur Web, domicilié au 6, rue St-Pierre, à Notre-Dame-de-la-Paix, de louer un local à l'école qui lui servirait de bureau de travail;

Il est proposé par Monique Côté
Et résolu,

De lui louer le bureau du directeur, moyennant un loyer mensuel de 150\$, mais sans bail au cas où la municipalité aurait besoin ultérieurement de ce local;

Adoptée à l'unanimité.

Demande de la petite armoire
de l'école
2017-11#15

ATTENDU la demande de Monique Lauzon à l'effet qu'elle aimerait avoir une petite armoire du local d'artisanat;

ATTENDU que Chantal Delisle a vérifié auprès de Suzon Côté si cette armoire était utilisée et qu'elle a répondu que tel n'était pas le cas et qu'en plus, elle était désuète;

Il est proposé par Carol-Sue Ash
Et résolu,

De donner la petite armoire située dans le local d'artisanat à Monique Lauzon;

Adoptée à l'unanimité.

Signataires des chèques de la Municipalité
2017-11#16

ATTENDU les élections du 5 novembre 2017;

ATTENDU qu'il est nécessaire de nommer les signataires des chèques pour et au nom de la municipalité;

Il est proposé par Jean-Paul Rouleau
Et résolu,

QUE les personnes autorisées à signer les chèques pour et au nom de la Municipalité soient Simon Deschambault, maire et Chantal Delisle, directrice générale et secrétaire-trésorière et en remplacement de ces derniers, Monique Côté, conseillère et mairesse suppléante et Gisèle Prévost, adjointe administrative.

Adoptée à l'unanimité.

Guignolée
Conseil de fabrique
2016-11#17

ATTENDU que la Guignolée organisée par la Banque alimentaire de la Petite-Nation se tiendra le 2 décembre prochain;

ATTENDU que la Fabrique sollicite de la municipalité, une participation des pompiers disponibles et des camions, ainsi que la salle du Conseil

pour servir de point de ralliement, avant le dépôt au local de la Banque alimentaire;

Il est proposé par Tommy Desjardins
Et résolu,

D'accorder la gratuité de la petite salle, ainsi que la collaboration des pompiers disponibles et la dépense d'essence requise pour leur part de participation.

Adoptée à l'unanimité.

Nomination de la mairesse suppléante
2017-11#18

Il est proposé par Myriam Cabana
Et résolu,

QUE Monique Côté soit et est par les présentes, nommée mairesse suppléante;

Adoptée à l'unanimité.

Demande d'appui
Festival de la patate
2017-11#19

ATTENDU la demande d'une lettre d'appui du promoteur Mario Legault nécessaire pour sa demande de subventions pour le programme de soutien aux festivals, événements et petits attrails de l'Outaouais;

Il est proposé par Monique Côté
Et résolu,

D'appuyer Mario Legault dans sa demande de subventions pour le programme de soutien aux festivals, événements et petits attrails de l'Outaouais;

Adoptée à l'unanimité.

Anabelle Drew
2017-11#20

ATTENDU que Anabelle Drew désire augmenter son horaire hebdomadaire à deux jours et ce, pour la période du 1^{er} décembre 2017 au 31 mars 2018;

Il est proposé par Mike Cloutier
Et résolu,

D'accepter la demande de Anabelle Drew;

Adoptée à l'unanimité.

Jean-Paul Rouleau se retire pour la prochaine résolution.

Déneigement 2017-2018
Taxation du Domaine Côté et la rue Séguin
Facturation Chénéville
2017-11#21

ATTENDU les Règlements 244 et 244-1 concernant la taxation du Domaine Côté;

ATTENDU que le taux de la taxe foncière spéciale est établi annuellement et approuvé par simple résolution;

ATTENDU que cette taxe est prélevée sur tous les biens fonds imposables du secteur du Domaine Côté et de la rue Séguin;

ATTENDU que le coût de la municipalité pour déneiger la rue Séguin est de 1 200\$ plus taxes payable à la Ferme Namur (Gilbert Dardel);

ATTENDU que les employés de la municipalité déneigent 0,6 km du Domaine Côté et que le coût est estimé à 1 500\$;

ATTENDU que pour l'année 2018, la municipalité de Chénéville sera facturée pour son déneigement de 1 km, au montant de 1 250\$;

Il est proposé par Myriam Cabana

Et résolu,

Que le coût pour déneiger le Domaine Côté (1 500\$) et la rue Séguin (1 200\$) totalise 2 700\$;

Que le coût pour déneiger le kilomètre de la municipalité de Chénéville sera de 1 250\$;

Adoptée à l'unanimité.

Jean-Paul Rouleau reprend son siège.

Démission de Mario Legault **2017-11#22**

ATTENDU la démission de notre directeur des travaux publics, Mario Legault;

ATTENDU qu'il quittera son poste le 24 novembre 2017;

Il est proposé par Mike Cloutier
Et résolu,

Que s'il n'y a pas moyen de le faire revenir sur sa décision, d'accepter avec regret sa démission et de lui adresser une lettre de remerciement;

Adoptée à l'unanimité.

Rapport de la responsable de la **bibliothèque et du centre communautaire**

Rapport du maire et **des conseiller(ères)**

Service des incendies **Achat de produits nettoyants** **2017-11#23**

ATTENDU qu'un montant de 400\$ avait été prévu au budget pour l'achat de produits nettoyants par le service des incendies;

ATTENDU qu'une somme de 20\$ a été dépensée dans ce poste budgétaire;

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'acheter des produits nettoyants pour environ 200\$;

Il est proposé par Myriam Cabana
Et résolu,

Que Yves Lauzon puisse acheter des produits nettoyants, pour une somme d'environ 200\$ plus taxes;

Adoptée à l'unanimité.

Divers et correspondance diverse

- Invitation au maire pour l'ouverture officielle des bureaux de la Corporation des Transports adapté et collectif de Papineau, le 15 novembre à 14 heures;

Questions du public

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE
2017-11#24

Il est proposé par Carol-Sue Ash
Et résolu,

Que la séance soit levée.

Adoptée à l'unanimité.

(Signé) Chantal Delisle

Chantal Delisle, secrétaire-trésorière
et directrice générale

(Signé) Simon Deschambault

Simon Deschambault, maire

COPIE CONFORME